

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 DECEMBRE 2009
DELIBERATION

OBJET : Budget primitif 2010 – budget annexe ZAC de Lomener- Bois d'Amour

Rapporteur : Marie-Bernadette LE NEVÉ

Il est proposé d'arrêter le budget primitif 2010 de la ZAC de Lomener-Bois d'Amour, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 1.545.250,04 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 2.470.011,57 €

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition à la majorité de vingt sept voix pour et six voix contre

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.